

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

PJL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF106

présenté par

M. Mickaël Bouloux, M. Baptiste, M. Philippe Brun et Mme Pires Beaune

ARTICLE 5

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0	0	0
Vie étudiante	0	0	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	+125 000 000	0	+125 000 000
Recherche spatiale	0	0	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0	0	0
Financements récurrents pour les organismes de recherche (<i>ligne nouvelle</i>)	+125 000 000	0	+125 000 000	0
TOTAUX	+125 000 000	+125 000 000	+125 000 000	+125 000 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, M. Tellier et M. Bouloux, rapporteurs spéciaux du domaine de la recherche, alertent sur le choix qui est fait de financer toujours davantage la recherche sur projets, par l'intermédiaire de l'Agence nationale de la recherche (ANR), au lieu d'attribuer des financements récurrents aux organismes de recherche. Nous proposons donc de réaffecter l'augmentation de la subvention pour l'ANR prévue en 2024 aux organismes de recherche, afin de ne pas entraver la liberté de la recherche.

Cet amendement majore de 125 millions d'euros les annulations d'AE et de CP sur le programme 172 pour les affecter à un nouveau programme Financements récurrents pour les organismes de recherche.

Contraints par les règles de recevabilité financière prévues à l'article 40 de la Constitution, les députés Socialistes et apparentés tiennent toutefois à souligner qu'ils ne souhaitent pas réduire les crédits alloués à ce programme et demandent au gouvernement de lever ce gage.

Cet amendement a été adopté par la commission des finances sur le PLF pour 2024. Nous le redéposons ici, par crainte qu'il ne soit pas discuté au PLF à cause des 49.3.